



LA FARLÈDE

COMMUNE DE LA FARLEDE

NOTE SYNTHETIQUE

**BUDGET PRIMITIF DE LA
COMMUNE**

2020

« BUDGET PRINCIPAL »

Pièce annexe :

- Présentation graphique et synthétique des enjeux budgétaires de l'année 2020



LA FARLÈDE

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financière des collectivités locales visée par la loi NOTRe¹, de nouvelles dispositions doivent, donc depuis 2015, être prises en compte.

Ainsi, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux budgets primitifs afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La forme et le contenu de la présente note restent à l'appréciation des collectivités locales.

Sera annexé au présent document, une analyse graphique destinée à la bonne compréhension des enjeux budgétaires de l'année 2020.

Il est à noter que l'ensemble des ratios figurant infra répondent à des méthodes de calcul spécifiques et obligent donc à une réinterprétation des chiffres bruts pouvant apparaître dans les documents.

SYNTHESE GLOBALE DES BUDGETS 2020

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget Principal	10 165 578.00 €	9 284 125.21 €	19 449 703.21 €

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'est déroulé, à l'appui du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), en séance du Conseil Municipal le 28 février 2020.

A cet effet, le contexte national et local ont été rappelés à savoir notamment :

- Un maintien des objectifs de la loi de programmation 2018-2022 (LPFP)
- Une nouvelle baisse programmée de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
- Un maintien du scénario macro-économique
- Une appréhension de l'évolution du contexte fiscal
- Une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement
- Un niveau d'investissement certain mais à maîtriser
- Une capacité d'emprunt conséquente
- ...

¹ Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République



LA FARLEDE

BUDGET 2020 - LA POPULATION

Tableau n°1 : Population totale de LA FARLEDE :

2015	2016	2017	2018	2019	2020
8 799 hab.	8 838 hab.	8 870 hab.	8 863 hab.	8 883 hab.	9195 hab.

Source INSEE

Tableau n°2 : Population DGF de LA FARLEDE

2015	2016	2017	2018	2019	2020
8 903 hab.	8 922 hab.	8 957 hab.	8 950 hab.	8 973 hab.	9285 hab.

BUDGET PRINCIPAL 2020

SECTION FONCTIONNEMENT

Une tension de plus en plus forte sur le fonctionnement avec :

- Une stagnation des recettes communales de fonctionnement malgré un dynamisme des recettes fiscales. Une telle stagnation s'est vue amplifiée du fait du COVID ayant impacté les recettes tirées des services rendus à la population et certaines recettes fiscales (TLPE/DMTO...).
- Parallèlement, une augmentation sensible de la population entraînant une pression sur les dépenses de fonctionnement.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2020 apparaît donc encore comme un enjeu majeur afin de permettre à la commune un maintien d'une politique d'investissement ambitieuse au regard de l'objectif de stabilisation de notre niveau d'autofinancement.

Pour rappel, le virement prévisionnel de l'année s'établit à **1 085 039.00 €**.

Au vu des recettes de fonctionnement attendues, les dépenses réelles de fonctionnement 2020 s'élèvent à **8 154 617.00 €**.

Les recettes réelles de fonctionnement, quant à elles, s'élèvent à **9 842 264.00 €**



LA FARLÈDE

Tableau n°3 : Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF :

2015	2016	2017	2018	2019	2020
906.63 €	919.95 €	908.79 €	904.60	898.39 €	875.98 €

Tableau n°4 : Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population DGF :

2015	2016	2017	2018	2019	2020
1 074.13 €	1 067.94 €	1 064.52 €	1 062.31 €	1 089.52€	1070.39 €

Une stagnation des recettes réelles de fonctionnement malgré un dynamisme des recettes fiscales. Il est à noter que la crise sanitaire a fortement marquée les recettes de fonctionnement au titre de l'année 2020.

Les scénarii réalisés dans le cadre de la préparation budgétaire nous ont conduits à estimer l'impact du COVID sur les recettes de fonctionnement à **240 000 €**.

Tableaux n°5 : Produits des impositions directes / population DGF :

2015	2016	2017	2018	2019	2020
328.32 €	337.93 €	366.82 €	379.30 €	402.06 €	413.27€

Il est à préciser qu'au niveau national pour les communes de notre strate, ce ratio s'élève à 500 € / habitant.

Conformément aux éléments présentés lors du rapport d'orientations budgétaires, le budget 2020 est construit sur des taux d'imposition constants par rapport à 2019. La dynamique fiscale en 2020 ne sera donc liée qu'à l'augmentation des valeurs locatives définie par la loi de finances (inflation), et à l'augmentation physique des bases liées au dynamisme du territoire (nouveaux logements notamment...).

Rappel des taux d'imposition 2020 :

- Taxe d'habitation 9.75 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 17.70 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 80.15 %



LA FARLÈDE

Tableau n°6 : DGF (dotation globale de fonctionnement) / population DGF :

2015	2016	2017	2018	2019	2020
88.70 €	68.49 €	53.59 €	49.58 €	49.37 €	32.49 €

Ce ratio confirme une baisse tendancielle du niveau de la DGF malgré les annonces du Gouvernement et les dispositions de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 et ce au regard des dispositions mises en œuvre dans le cadre de la péréquation verticale (variables d'ajustement notamment).

Tableau n°7 : Dépenses du personnel / Dépenses réelles de fonctionnement

2015	2016	2017	2018	2019	2020
60.06 %	60.00 %	60.95 %	61.43 %	62.78 %	62.40 %

Ce ratio augmente tous les ans, mais de façon maîtrisée. Il mesure les charges de personnel de la collectivité.

Il doit être regardé comme un coefficient de rigidité de par sa nature incompressible et non complètement en lien avec la population communale.

Cette enveloppe budgétaire prend en considération l'évolution de la masse salariale liée au « glissement vieillesse technicité » et à diverses évolutions réglementaires (réactivation du Parcours Professionnels, Carrières et rémunérations (PPCR) notamment) ce qui oblige la commune à poursuivre sa politique de rationalisation menée sur ce chapitre de dépenses malgré le développement continu de la commune.

Un tel pourcentage doit être relativisé au regard de la rigidité de certaines natures de recettes (attribution de compensation, DGF ...). Un tel « ratio légal » doit être appréhendé au regard des dépenses totales de fonctionnement et s'établirait de facto à **49,45%**.

CONCLUSION

Un fonctionnement maîtrisé malgré un contexte contraint tant par les éléments structurels du budget communal que par la crise sanitaire que nous vivons.

Il est également important de souligner les incertitudes nombreuses quant aux modalités d'application dans le temps de la réforme de la fiscalité précisée en 2019 (réforme de la taxe d'habitation). La gestion du fonctionnement communal, dans toutes ses composantes, devra faire l'objet d'une attention toute particulière au regard des contraintes à intervenir.



LA FARLÈDE

SECTION INVESTISSEMENT

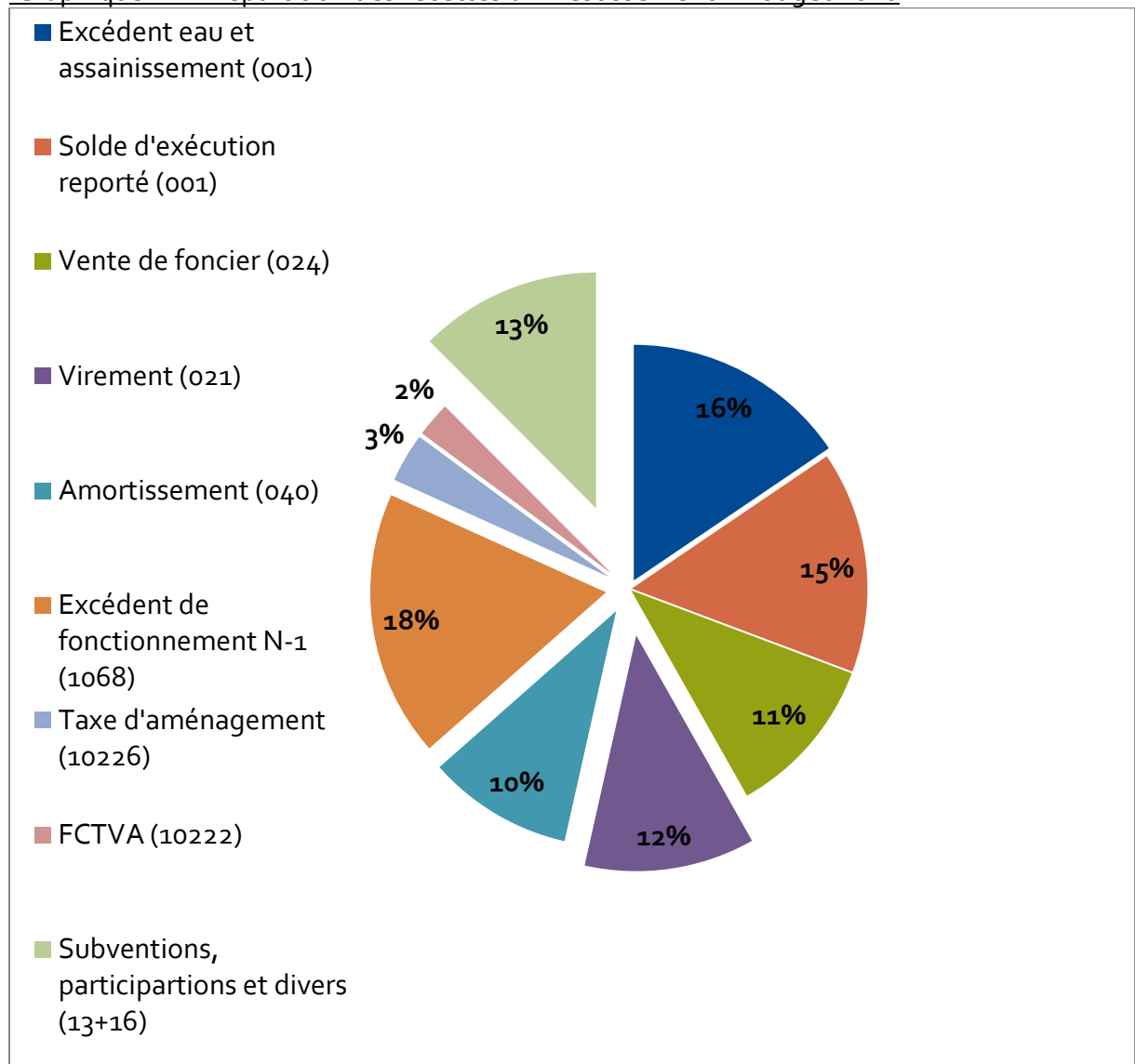
Des recettes d'investissement d'un niveau important qui témoignent de la bonne gestion du fonctionnement et qui viennent intégrer deux recettes non récurrentes, à savoir :

- L'excédent des budgets eau et assainissement réintégré dans le budget principal
- Les recettes liées à la vente du foncier de l'Auvèle

Ces deux blocs de recettes représentent un montant de **2 430 456 €**.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à la somme de **9 284 125.21 €**.

Graphique N°1 : répartition des recettes d'investissement – Budget 2020





LA FARLEDE

Tableau n°8 : Dépenses d'équipement Brut/ population DGF :

2015	2016	2017	2018	2019	2020
711.59 €	956.85 €	818.86 €	884.16 €	1845.60€	753.44 €

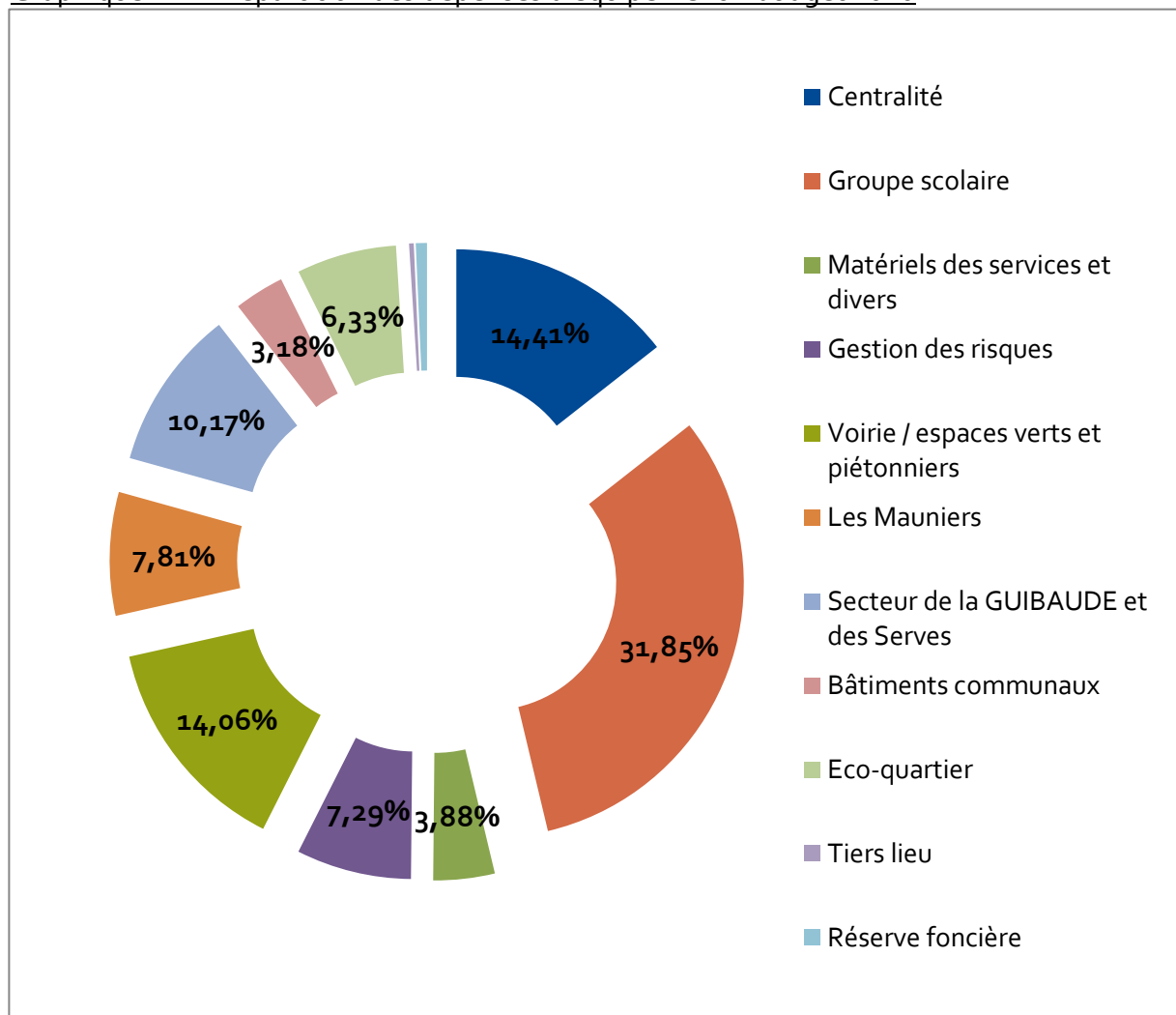
Ce ratio évalue l'investissement prévu par la commune. Il apparaît en diminution en comparaison de l'année 2019 (la commune n'ayant pas fait le choix de porter la totalité du financement du groupe scolaire sur l'exercice 2020 (contrairement à l'année dernière). Le niveau d'investissement prévu reste bien supérieur au niveau national des communes de notre strate.

Ratio dépenses d'équipement brut / population DGF pour les communes de notre strate

Moyenne nationale de la strate	283.00 €
---------------------------------------	-----------------

La Ville a fait le choix de mener, comme depuis le début du mandat, une politique d'investissement « ambitieuse » pour le développement et l'attractivité de LA FARLEDE, avec un niveau de dépenses d'équipement important, comme le détaille le graphique figurant ci-dessous.

Graphique N°2 : Répartition des dépenses d'équipement – budget 2020





LA FARLÈDE

Tableau N° 9 : Détail par catégorie des dépenses d'équipement :

Centralité	1 225 197,36 €
Groupe scolaire	2 903 628,52 €
Matériels des services et divers	370 232,40 €
Gestion des risques (pluvial, DECI ...)	619 821,08 €
Voirie / espaces verts et piétonniers	1 195 087,47 €
Les Mauniers	664 156,02 €
Secteur de la GUIBAUDE et des Serves	864 850,26 €
Bâtiments communaux	270 144,44 €
Eco-quartier (foncier)	538 456,00 €
Tiers lieu	25 000,00 €
Réserve foncière	60 000,00 €
TOTAL	8 736 577,21 €

LA DETTE

Tableau n°10 : Encours de la dette / population DGF :
au 1^{er} janvier 2020 et à endettement constant

2015	2016	2017	2018	2019	2020
551.66 €	512.15 €	417.17 €	285.41 €	239.86 €	190.03 €

Il convient de noter que ce ratio reste très largement inférieur à la moyenne nationale de la strate (874€/habitant).

Tableau N°11 : Synthèse de la dette – Budget principal au 1er janvier 2020

Budgets	Libellé	Capital restant dû	%	Durée Résiduelle Moyenne	Durée de Vie Moyenne Résiduelle	Taux Moyen (Avant Instrument)	Taux Moyen (Après Instrument)
001	BUDGET PRINCIPAL - VILLE	1 747 314,42	100,00	6 ans, 6 mois	3 ans, 5 mois	3,82	3,82
		1 747 314,42	100,00	6 ans, 6 mois	3 ans, 5 mois	3,82	3,82



LA FARLÈDE

Tableau N°12 : Répartition de la dette par prêteur – Budget principal au 1er janvier 2019

Récapitulation par établissements prêteurs	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1er Janvier de l'exercice
CREDIT FONCIER	2 500 000,00	625 156,55
LA BANQUE POSTALE	1 500 000,00	1 034 565,81
TRESORERIE DE BRIGNOLES (SYMIELEC)	275 000,00	87 592,06
TOTAL	4 275 000,00	1 747 314,42

Concernant la dette, il est à noter que la commune a été amenée à garantir des emprunts dans le cadre de la réalisation de logements locatifs sociaux afin de bénéficier d'attribution complémentaire et ainsi tenter de gérer au mieux cette question primordiale de la gestion de l'habitat et permettre in fine de faire bénéficier les logements réalisés aux farlèdois.

Pour mémoire, 650 farlèdois sont aujourd'hui encore en attente d'un logement social.

Montant total des emprunts garantis : 17 902 050.70 €

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2020 : 16 414 059.16 €

Le prêteur de la totalité de ces emprunts est la caisse des dépôts et consignations.

CONCLUSION

Au titre de l'exercice 2020, il n'est pas prévu de réaliser d'emprunt.

Au regard de la structure de nos emprunts et de leur vieillissement, la commune pourra aisément prévoir un ou plusieurs emprunts qui devront lui permettre de financer les projets structurants de la municipalité encore réaffirmés dans le cadre de la campagne électorale.

Il est à noter qu'un certain nombre d'emprunts ont été garantis dans le cadre de la réalisation de logements locatifs sociaux permettant à la commune de gérer au mieux l'attribution des logements réalisés.



LA FARLEDE

DOCUMENT ANNEXE :

- **PRESENTATION GRAPHIQUE ET SYNTHETIQUE DES ENJEUX BUDGETAIRES DE L'ANNEE 2020**

RECAPITULATIF DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES :

Page 3 → Tableau n°1 : Population totale de LA FARLEDE

Page 3 → Tableau n°2 : Population DGF de LA FARLEDE

Page 3 → Tableau n°3 : Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF :

Page 4 → Tableau n°4 : Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population DGF :

Page 4 → Tableaux n°5 : Produits des impositions directes / population DGF :

Page 5 → Tableau n°6 : DGF (dotation globale de fonctionnement) / population DGF :

Page 5 → Tableau n°7 : Dépenses du personnel / Dépenses réelles de fonctionnement

Page 6 → Graphique N°1 : répartition des dépenses d'investissement – Budget 2020

Page 7 → Tableau n°8 : Dépenses d'équipement brut / population DGF

Page 7 → Graphique N°2 : Répartition des dépenses d'équipement – budget 2020

Page 8 → Tableau N° 9 : Détail par catégorie des dépenses d'équipement :

Page 8 → Tableau n°10 : Encours de la dette / population DGF (à endettement constant)

Page 8 → Tableau N°11 : Synthèse de la dette – Budget principal au 1er janvier 2020

Page 9 → Tableau N°12 : Répartition de la dette par prêteur – Budget principal au 1er janvier 2020